



LE PAYS HORLOGER

PETR DU PAYS HORLOGER

- ZA du Bas de la Chaux – 16 Rue des Dolines –
BP 13100
25503 Morteau Cedex

COMITÉ DU PETR

Réunion du jeudi 06 Juillet 2017 à Charquemont

- Compte-rendu -

Présents :

- Mesdames Annie Genevard, Maryse Mainier, Dominique Mollier, Catherine Rognon, Christelle Vuillemin.
- Messieurs Jean-Marie Binétruy, Serge Cagnon, Jean-Pierre Frigo, Samuel Houser, Patrick Laithier, Denis Leroux, Régis Ligier, Roland Martin, Anthony Mérique, Paul Moureaux, Denis Nappez, Serge Orny, Gilles Robert, Pierre Vuillemin, Pierre-Jean Wycart.

Absents excusés :

- Madame Nathalie Pepe-Aubry,
- Messieurs Patrick Bertin, Fabien Cartier, Bruno Todeschini, Pierre Vaufrey.

Monsieur Roland Martin a été élu secrétaire.

Madame Nathalie Pepe-Aubry donne procuration à Madame Dominique Mollier.
Monsieur Bruno Todeschini donne procuration à Monsieur Jean-Pierre Frigo.

Observateurs :

- Monsieur Nancy.

Madame la Présidente ouvre la séance, remercie Monsieur Roland Martin pour l'accueil au sein de la commune de Charquemont.

Madame la Présidente soumet au vote le compte-rendu de la séance précédente.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente (1^{er} Juin 2017).

Approbation à l'unanimité.

➤ DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET DU PETR DU PAYS HORLOGER

Intitulé	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 64131 – Rémunération NT	- 10 331,35 €	
D 6256 – Missions		+ 500 €

Intitulé	Ouvertures de crédit
D 6216 – Personnel affecté par le GFP de rattachement	+ 9 892 €
D 673 – Titre annulé sur exercice antérieur	+ 439,35 €
R 70878 – Remboursement par d'autres redevables	+ 500 €

Mme la Présidente expose les principaux points de cette décision modificative. Il s'agit de modifier la répartition des crédits pour intégrer le poste du chargé de mission tourisme mis à disposition par la communauté de communes du Val de Morteau, de permettre un remboursement de trop perçu de subvention et permettre un remboursement de frais à un agent sur un programme Interreg.

Approbation à l'unanimité.

➤ PROGRAMME ASTUS : REVERSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

Dans le cadre du programme européen ASTUS les frais de missions sont pris en charge par le Conseil régional de Bourgogne – Franche-Comté.

Ils sont versés par le conseil régional au PETR du Pays Horloger puis reversés à l'agent concerné.

Le comité du PETR autorise cette réversion.

Approbation à l'unanimité.

➤ MISE A DISPOSITION D'UN AGENT PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MORTEAU

Cf: Convention et fiche de poste dans les pochettes.

Afin d'assurer les missions liées au tourisme au sein du Pays Horloger, il est convenu la mise à disposition par la communauté de communes du Val de Morteau d'un agent à temps partiel, 40 % d'un temps complet à compter du 1^{er} juillet 2017 pour une durée de 3 ans.

Le Pays s'engage à couvrir la part de rémunération de cet agent pour la durée de la convention dans les conditions décrites dans la convention.

Le comité autorise Mme la Présidente à signer la convention de mise à disposition de Mme Personeni.

Approbation à l'unanimité.

M Robert confirme qu'il avait demandé le report pour clarifier le partage des missions avec le chargé de missions randonnée. Tous les points étant éclaircis, il convient d'avancer sur cette base.

Par ailleurs, il souhaiterait aller plus loin dans ce fonctionnement pour arriver à un service commun de randonnée.

Cette proposition sera étudiée dans les mois à venir.

➤ CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT : PROGRAMME D'ANIMATIONS

Ce point d'ordre du jour est ajourné et sera reprogrammé en septembre.

➤ SCOT : RENOUELEMENT DU COMITE DE PILOTAGE

Suite au redécoupage intercommunal du 1^{er} janvier 2017, plusieurs membres se trouvent de fait démissionnaires du comité de pilotage SCOT.

Le comité est actuellement composé de :

Référents urbanisme / paysages :

- M Binétruy
- M Todeschini

Membres de la commission SCOT :

- M Frigo (CCVM)
- M Mérique (CCPM)
- M Nappéz (CCPR)

Membre démissionnaires :

- M Venditti (CCSH)
- M Laresche (CCDB)

M Paul Moureaux présente sa candidature.

Le comité nomme M Paul Moureaux au sein du comité de pilotage du SCOT.

Approbation à l'unanimité.

Le prochain comité de pilotage du SCOT aura lieu le 18 juillet à 18h. L'ordre du jour est le suivant :

- Restitution du mode d'occupation des sols
- Retours sur les différents documents produits : diagnostics, état initial de l'environnement
- Programmation des prochains travaux

➤ SUBVENTION DU PETR A L'OFFICE DE TOURISME DE DESTINATION
COMPTE TENU DES VERSEMENTS DEJA EFFECTUES

Lors de l'assemblée générale de l'office de tourisme du 22 juin au Russey, la convention d'objectifs et de moyens a été signée. Cette assemblée générale marque la fin de la période de transition. L'office de tourisme du Pays Horloger est maintenant pleinement opérationnel.

Mme la Présidente renouvelle ses remerciements à Maryse Mainier pour la conduite de ce projet, aux présidents de communautés de communes pour leur soutien dans ce projet ainsi que les responsables tourisimes et les élus qui ont contribué à cette démarche.

Compte-tenu du processus de création et du jeu de transfert de compétences, la subvention 2017 a été versée en plusieurs temps. Voici un récapitulatif de la situation :

Avances versées par les communautés de communes : 51 573,59 €

- CCPM : 25 124,59 €
- CCPR : 9 000 €
- CCVM : 17 449 €

Avances versées par le Pays Horloger : 62 173,70 €

Montant total de la subvention : 208 805,00 €

Reste à percevoir en 2 temps juillet et septembre : 95 057,71 €

➤ DIVERS

• **Information sur le recrutement du chargé de mission milieux naturels**

M Maxime Delavelle a été retenu par le Jury composé de M Binétruy, Houser et Robert. Il prendra ses fonctions le 24 juillet 2017.

Mme la Présidente remercie les membres du Jury pour leur mobilisation sur ce dossier.

• **Contractualisations**

- **Contrat de ruralité 2017 – 2020 (Etat)**

Mme la Présidente rappelle les conditions dans lesquelles le contrat de ruralité a été élaboré. Sur demande des services préfectoraux, le Pays Horloger a sollicité communes et EPCI afin que lui soient communiqués tous les projets qui pouvaient figurer dans ce contrat. Cet appel a conduit à la remontée de très nombreux projets qui ont exigé des services des collectivités ainsi que ceux du Pays Horloger un très gros travail. Aussi lorsque l'éligibilité a été communiquée, nous avons tous découvert avec stupéfaction que très peu de dossiers avaient été retenus, suscitant une grande déception. Madame la Présidente a écrit à Monsieur le Préfet pour lui demander des explications sur les critères qui avaient guidé le choix et dont elle n'avait pas été informée.

Le contrat de ruralité est signé jusqu'en 2020. Il s'agira d'être plus vigilants pour les prochaines années. L'équilibre sur le territoire a toujours été une préoccupation majeure et les résultats des derniers contrats le montrent.

M Martin souligne sa déception surtout au regard du temps passé sur ce dossier par rapport aux résultats.

- **Contrat d'aménagement et développement durable 2014 – 2017 (Conseil régional)**

Mme la Présidente rappelle qu'il convient de déposer tous les dossiers avant le 31 août 2017.

- **Contrats de territoire 2018 – 2020**

M Binétruy présente le cadre d'intervention de la nouvelle politique territoriale 2018 – 2020 qui a été transmis lors de la conférence des territoires qui a été organisée par la région le 28 juin dernier à Dijon.

Cette politique est un des principaux outils de cohésion territoriale. En articulation avec les autres dispositifs, elle vise à répondre à 4 grands enjeux stratégiques régionaux :

- L'accueil de nouveaux actifs et de population et le renforcement de l'attractivité,
- La transition énergétique territoriale,
- Le renforcement du maillage des pôles (villes et bourgs-centre) et leurs centralités,
- La gestion économe de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain.

La politique contractuelle se décline en contrats de territoires. Ils ont vocation à soutenir des actions répondant à une logique de développement du territoire, et des actions qui s'intègrent dans une stratégie locale cohérente avec les enjeux régionaux prioritaires.

Leur élaboration se fera suivant le respect de grands principes :

- Un principe d'égalité de considération des territoires ;
- Des principes d'équilibre et de cohésion du territoire régional, conduisant à répartir de façon équilibrée le soutien de la Région entre trois échelles de territoires (espaces urbains, petites villes, espaces ruraux),
- Un principe de solidarité territoriale, conduisant à mobiliser davantage de moyens pour les territoires les plus fragiles.

La Région avec cette politique a la volonté d'encourager des démarches intégrées de développement dans la continuité des contractualisations 2015-2017. Il est attendu de nous un positionnement en tant qu'espace de contractualisation. Sur la base de ces éléments et de notre projet, une discussion et une négociation seront engagées pour établir un prochain contrat.

M Robert qui nous représentait également lors de cette conférence souligne l'importance du programme ENVI qui s'adresse tout particulièrement aux petites communes qui souhaiteraient développer des projets innovants. Par ailleurs il signale l'intérêt de signer une convention avec la région en matière de développement économique pour pouvoir agir de manière complémentaire en matière d'aides.

- **Contrats de territoire (département)**

M Leroux informe les membres du comité que des contrats vont être mis en place au niveau du Département avec les EPCI et les communes pour un montant de 50 millions d'euros jusqu'à la fin du mandat. Le niveau de travail prévu est l'EPCI. Tous les dispositifs d'AMO en place seront maintenus. Le système de dépôt en octobre sera abandonné et le dépôt des dossiers au fil de l'eau redeviendra la norme. Chaque commune et EPCI sera informé de ce nouveau dispositif.

• **Etat d'avancement de la démarche PNR**

Tous les ateliers de relectures sont maintenant terminés, nous remercions tous les participants pour leur travail. Un échange a eu lieu avec le cabinet Inddigo sur les différentes modifications apportées. Une version restructurée sera fournie pour le 20 juillet.

Le planning prévisionnel des prochains mois est le suivant :

Septembre	- Comité de pilotage PNR - Comité technique évaluation / plan de parc
Octobre :	- Plénière des acteurs - Début du travail bilatéral avec les signataires de la charte - Travail collaboratif sur l'axe 4
Novembre :	- Conférence des maires - Poursuite du travail bilatéral avec les signataires de la charte
Décembre :	- Comité technique gouvernance - Poursuite du travail bilatéral avec les signataires de la charte
Janvier :	- Comité de pilotage PNR : arbitrages sur les axes de la charte et sur les engagements des partenaires - Ajustements en bilatéral avec les partenaires - Lancement de la phase organisation du PNR, gouvernance, budget du PNR
Février :	- Comité technique plan de parc
Mars :	- Plan de parc - Finalisation de la charte
Avril :	- Comité de pilotage : derniers arbitrages - Délibération pour saisine de la région pour sollicitation de l'avis intermédiaire

Mme la Présidente informe le comité que suite à une rencontre avec la communauté de communes de Montbenoît, ses élus ont accepté de financer la charte.

M Binétruy ajoute que le même choix que pour les autres secteurs a été fait : c'est l'intercommunalité qui portera le financement.

- **Présentation de M Victor Brun**

Dans le cadre de l'élaboration du SCOT, M Victor Brun effectue un stage sur les formes urbaines et leur évolution dans le temps. Il sera présent jusqu'au 29 septembre.

- **Ecole ASTUS le 28 juin à Morteau**

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme Interreg 5 transnational Espace Alpin. Dans ce cadre nous sommes territoire pilote de la région Franche-Comté. Les partenaires ont pu visiter le quartier de la gare et les enjeux d'aménagements de ce quartier et participer à des ateliers de réflexion sur un espace Alpin décarboné.

Merci aux intervenants de cette journée : M Jean-Pierre Frigo pour l'accueil le matin et Pierre Vaufrey, Valérie Lamanthe, Elodie Journot et Patrick Sucche du cabinet Inddigo pour l'animation de la journée.

M Frigo précise qu'ont été notamment évoquées les connections entre le Val et le Plateau et que ce sont des sujets à approfondir pour un bon fonctionnement du territoire.

Mme la Présidente évoque en complément de ce point de l'ordre du jour ses inquiétudes quant au fléchage des crédits d'investissement CPER dans le contexte budgétaire actuel. Il y a des projets de modernisation ferroviaire qui risquent d'être abandonnés sur des petites lignes. M le Préfet confirme les 12 millions d'euros prévus sur la ligne des horlogers. Toutefois, pour faire aboutir le projet de navettisation, il convient de maintenir la pression.

- **Projet REQUEST**

Il s'agit d'un projet Interreg V France-Suisse dont le chef de file est l'AUDAB. Le lancement du projet a eu lieu le 21 juin à Maîche à travers une visite du quartier.

Les enjeux principaux sont la mise en valeur du quartier et des circulations douces et l'accompagnement sur les questions énergétiques.

M Ligier précise qu'il s'agit d'accompagner un renouvellement du quartier sur les questions de mobilités, d'écoulement des eaux ...

M Leroux souligne l'intérêt de l'implication du Pays Horloger dans des projets de ce type. Il trouve très positif qu'il y ait de la consommation de crédits Interreg dans l'Arc Jurassien.

- **Entrées de bourgs : lecture de paysages à Bonnétag**

Mme Carette rappelle que la phase expérimentale du dispositif se déroule actuellement à St Hippolyte et Bonnétag. Une séance de lecture de paysage a eu lieu avec les habitants et les riverains pour améliorer la prise de conscience.

Mme la Présidente confirme qu'il s'agit de sensibiliser les riverains et propriétaires mais que le but est de passer à une action concrète de réhabilitation des entrées de bourgs. Il est très souhaitable que cela débouche sur une action exemplaire.

- **Covoiturage Arc Jurassien**

Les élus sont invités à remonter le plus vite possible leurs besoins de signalétique pour les parkings relais.

Le dispositif est en cours d'extension en direction des entreprises françaises. Les premiers retours sont encourageants.

- **Plan d'approvisionnement territorial bois énergie**

La démarche vient d'être lancée. Les subventions et les autorisations de commencer les travaux sont maintenant toutes arrivées. Un premier comité de pilotage sera organisé à l'automne. Nous sommes actuellement en phase d'acquisition des données.

- **Actes du cycle de conférences « l'horlogerie, fille du temps »**

Un exemplaire est remis à chaque membre du comité. Le 7 juillet à 17h aura lieu la remise des exemplaires aux conférenciers suivi d'un cocktail de remerciement pour ce travail bénévole.

Le 7 juillet à 20h aura lieu la conférence de Joëlle Mauerhan : 1898 l'irruption d'Ernest Lipmann dans le paysage horloger Bisontin.

- **Exposition « Exposez votre Pays Horloger »**

Elle était présente aux Fins en Juin.

La fin de l'exposition et la dispersion des pièces est prévue fin septembre. Une commune est-elle candidate pour l'accueillir avant cette date?

Mme la Présidente clôture la 137ème séance du comité convoquée sous sa présidence entamée le 3 mai 2001. Elle remercie chaleureusement les membres du comité actuel mais aussi tous ceux qui en ont été membres au cours des mandats successifs pour leur implication dans cette instance de concertation et de prospective et pour la qualité du travail qui y a été accompli. Elle remercie également tous les personnels du Pays Horloger pour leur précieuse collaboration.

Elle informe qu'après 17 ans elle quittera également le comité du Pays Horloger afin que le Maire de Morteau puisse y siéger.

Elle adresse au futur Président tous ses vœux de réussite pour faire aboutir les ambitieux projets du Pays Horloger.

La prochaine séance aura lieu jeudi 19 Juillet à 19h00 au Russey

La Présidente
Annie Genevard

